

Encore un plan pour les banques et contre les peuples !

Le sommet européen de Bruxelles a adopté un nouveau « plan d'aide à la Grèce ». Ce plan admet que la Grèce ne pourra pas rembourser sa dette. Ainsi est reconnue, de fait, l'inefficacité de la succession des plans d'austérité que subit le peuple grec... ce qui n'empêche pas ceux-ci de continuer à s'appliquer et les dirigeant-e-s européen-ne-s de promouvoir une politique d'austérité généralisée.

Ce plan se fait essentiellement au bénéfice des banques. Il est d'ailleurs significatif que, grande première, les représentant-e-s des banques aient participé aux discussions. Le Fonds européen de stabilité financière (FESF) financé par les États européens va pouvoir acheter des obligations d'État sur le marché secondaire. Le FESF sera donc avec la BCE, l'acheteur en dernière instance des titres de la dette publique dont les opérateurs financiers voudraient se débarrasser. Il s'agit ainsi de leur donner l'assurance que ces obligations seront garanties quelle que soit la situation. **L'argent public va donc une nouvelle fois permettre que les banques se défaussent de titres qu'elles considèrent comme « pourris ».** Alors que les taux d'intérêt très élevés auxquels les banques prêtent à certains États sont théoriquement une prime de risque en cas de défaut, **cette mesure n'est ni plus ni moins qu'une nouvelle socialisation des pertes...** socialisation d'ailleurs anticipée puisque aucun pays n'a pour le moment fait défaut.

La participation du secteur privé est toute relative. En effet, les obligations grecques s'échangent aujourd'hui sur le marché secondaire à 50 % de leur valeur. C'est dire que les banques n'ont pas d'intérêt à s'en débarrasser. Le plan prévoit qu'elles pourront, soit prolonger leur durée, soit, mieux encore pour elles, échanger ces titres contre d'autres à plus long terme, titres garantis au niveau européen. Il s'agirait dans ce cas d'un transfert du risque porté actuellement par les banques vers l'Union européenne et les États.

Il s'agit encore une fois de faire payer aux populations le prix de la crise que les marchés financiers ont eux-mêmes créée. Plans d'austérité et transfert d'argent du public vers le privé sont les deux moyens que les gouvernements, les institutions européennes et le Fonds monétaire international mettent en œuvre. Pour l'Union syndicale Solidaires, il s'agit aujourd'hui de créer les convergences nécessaires pour **construire les mobilisations nationales et européennes** afin d'imposer d'autres solutions : annulation de la dette et socialisation du système bancaire, nouveau partage de la richesse produite et politique économique pour satisfaire les besoins sociaux et respecter les impératifs écologiques.

Palestine : France Télécom Orange complice de l'occupation ?

La fédération SUD PTT et la campagne Boycott/Désinvestissement/Sanctions proposent cette pétition à toutes les fédérations syndicales de France Télécom, et s'adresse aux salarié-e-s.

Israël compte plusieurs fournisseurs de services de téléphonie mobile, qui opèrent sur le territoire israélien mais aussi dans les Territoires Palestiniens Occupés depuis 1967. Le groupe FT-Orange se trouve directement partie prenante de cette colonisation qu'il facilite, voire qu'il renforce en autorisant l'opérateur Partner à opérer sous la marque Orange™. En 2011, un nouvel accord de partenariat vient d'être signé. Partner versera à France Télécom une redevance pour l'usage de la marque.

Nous ne pouvons accepter que notre groupe participe de fait à fournir des services aux colonies, aux colons et aux soldats israéliens opérant tant à Jérusalem-Est qu'en Cisjordanie occupée. Dans le cadre de la campagne de sanctions en cours contre la politique de violations permanentes du droit international commises par Israël et plus généralement pour une paix juste et durable, les salarié-e-s soussigné-e-s exigent que France Télécom dénonce ce contrat d'utilisation de la marque Orange dans les territoires occupés.

BDS

Territoires Palestiniens - FT-Orange complice de l'occupation ?

Inlignité ou non ?

Israël compte plusieurs fournisseurs de services de téléphonie mobile, qui opèrent sur le territoire israélien mais aussi dans les Territoires Palestiniens Occupés depuis 1967. Le groupe FT-Orange se trouve directement partie prenante de cette colonisation qu'il facilite, voire qu'il renforce en autorisant l'opérateur Partner à opérer sous la marque Orange™. En 2011, un nouvel accord de partenariat vient d'être signé. Partner versera à France Télécom une redevance pour l'usage de la marque.

Nous ne pouvons accepter que notre groupe participe de fait à fournir des services aux colonies, aux colons et aux soldats israéliens opérant tant à Jérusalem-Est qu'en Cisjordanie occupée. Dans le cadre de la campagne de sanctions en cours contre la politique de violations permanentes du droit international commises par Israël et plus généralement pour une paix juste et durable, les salarié-e-s soussigné-e-s exigent que France Télécom dénonce ce contrat d'utilisation de la marque Orange dans les territoires occupés.

Pétition proposée à tous les syndicats de FTSA et soutenue par SUD-PTT

Nom	Prénom	Entité du groupe	Signature

Recevoir les pétitions à la Fédération SUD PTT - 1027 rue des Éclairiers 75012 Paris
Fax : 01 44 64 12 44 - web@solidaires.org

Chili : l'éducation en ébullition

Depuis plus de trois mois maintenant, la mobilisation ne faiblit pas dans le secteur de l'éducation au Chili. Débuté fin avril, le mouvement avait vite pris de l'ampleur et courant mai, déjà, avaient lieu de grosses manifestations d'étudiant-e-s et de lycéen-ne-s, soutenus par les profs et les parents. Le gouvernement de Sebastián Piñera (droite dure héritière de Pinochet) a eu recours à plusieurs reprises à une brutale répression, dont le seul résultat apparent a été de donner plus de détermination à la lutte.



Le mouvement réclame le retour au contrôle de l'État sur l'éducation primaire et secondaire (que Pinochet avait mise entre les mains des municipalités), la disparition du profit (interdit par la Constitution dans le système éducatif), la réparation des établissements endommagés par le tremblement de terre de février 2010 et une augmentation du budget dédié à l'éducation, qui ne dépasse guère aujourd'hui les 4% du PIB du pays (l'UNESCO recommande de ne jamais descendre en dessous de 7%). **Presque toutes les universités publiques et de nombreux lycées, publics également, sont occupés.**

Pinochet avait mis en place un système « à la carte », avec des écoles et lycées publics municipaux de très mauvaise qualité (classes surchargées, horaires faibles, profs sous-payés) destinés aux pauvres et classes moyennes, et tout un tas d'écoles privées, entre chères et très chères. Quant aux universités, qu'elles soient publiques ou privées, elles sont toutes payantes ; les emprunts que les parents doivent contracter pour payer les droits d'inscription équivalent à une hypothèque. Près de 40% des 3,5 millions de lycéen-ne-s étudient dans des établissements municipaux, environ 50% dans des écoles « subventionnées », c'est-à-dire publiques, mais où les parents doivent payer des mensualités, et les 10% restant vont dans le privé pur et dur. L'accès aux bourses est des plus réduits.

Le 5 juillet, le mouvement ne faiblissant pas, Piñera a annoncé un « grand accord national sur l'éducation » incluant un fonds de 4 milliards de dollars. Mais sur les revendications principales, renationalisation du système éducatif et gratuité de la maternelle à l'université, niet. **Le mouvement est donc reparti de plus belle, avec de temps en temps le renfort d'autres secteurs, eux aussi en grève sur leurs propres revendications : mineurs, fonctionnaires... Les 24 et 25 août doit avoir lieu une grève générale nationale, en particulier pour modifier le Code du Travail, qui est toujours celui de Pinochet.**

Le gouvernement a donc fait le 2 août une nouvelle proposition, qu'étudiant-e-s, lycéen-ne-s et profs ont trouvée décevante. Du coup, il s'est mis à interdire les manifs. Celles-ci ont tout de même eu lieu le 4 dans une douzaine de villes du pays, mais ont été réprimées et ont donné lieu à plus de 500 arrestations. Le Front des Étudiants Libertaires (mot qui a un sens plus large qu'en français, quelque chose comme « alternatifs ») avec qui Solidaires est en contact, note justement que cette lutte est « beaucoup plus qu'une simple crise d'éducation, c'est la première critique radicale et de masse du modèle néolibéral ». Elle met à jour deux visions : « l'éducation comme droit social ou comme bien de consommation ». Le FEL insiste aussi sur le fait que « ce sera seulement l'unité de tous les secteurs populaires qui permettra de transformer les avancées sectorielles en victoires stratégiques ». Il conclut à ce propos que « La classe travailleuse a fait des pas de géant cette année et tout indique que la tendance est encore à la hausse » dans ce domaine. **Le 21 août, un million de personnes a participé aux manifestations du « Dimanche pour l'éducation »** ; ainsi, étudiant-e-s, lycéen-e-s, parents et enseignant-e-s ont fait une nouvelle fois la preuve de la force de ce mouvement.

www.fel-chile.org

Kanaky : non au mépris, non à la répression !

Dans une interview largement diffusée, le Haut Commissaire de la France en Kanaky prétend que la mort de 4 personnes sur l'île de Nengone serait simplement la conséquence d'un affrontement entre tribus sur fond d'un différent coutumier. La réalité est tout autre, c'est pour avoir dénoncé la hausse des prix des billets d'avion et s'être mobilisés depuis le 23 juillet dernier que les Usagers de l'île de Nengone (Mare) ont fait l'objet d'attaques violentes par une milice d'Air Calédonie. Ces affrontements se sont soldés par un lourd bilan : 4 morts et plusieurs dizaines de blessé-e-s. Cette tragédie intervient après l'appel de l'USTKE (resté vain) à « l'ensemble des acteurs institutionnels, Gouvernement et Congrès afin d'engager rapidement les discussions et négociations avec le Collectif des usagers pour créer les conditions permettant un règlement du conflit et une reprise de l'activité de la compagnie ». L'alliance Patronat - État colonial français aura donc décidé de régler ce conflit dans le sang.

La Plateforme des Syndicats des Nations Sans État (PSNSE) :

○ Apporte son **soutien militant aux travailleurs et au peuple kanak** qui luttent contre le mépris, pour le respect et l'amélioration du pouvoir d'achat et condamne sans réserve la répression dont ils font l'objet.



○ Affirme que **la paix sociale ne peut exister quand la majorité des enfants sont exclus de tout** et tient l'État colonial français pour principal responsable de cette tuerie.

○ Exhorte les travailleurs et le peuple kanak à **refuser la division instituée par le colonialisme français** ; division destinée à servir les intérêts de la France et non ceux des travailleurs et du peuple kanak.

○ Exige le respect des travailleurs et du peuple kanak, la satisfaction de leurs justes et légitimes revendications ainsi que le respect des accords signés sur l'amélioration du pouvoir d'achat, la priorité d'emploi, la formation et l'insertion des jeunes, et l'accès aux postes à responsabilités en faveur des gens du pays.

www.psnse.com

Espagne : une « réforme » qui donne plus de pouvoir au patronat

Comme nous l'indiquions dans le numéro 37 de *Solidaires en action*, « le gouvernement et le Parlement espagnols enchaînent les lois antisociales. Attaques contre le Code du travail, régression du droit à la retraite, privatisations multiples, extension du droit patronal de licencier sans contrepartie ... et maintenant réforme de la négociation collective »... Ces reculs sociaux sont acceptés par les deux principaux syndicats du pays, Commissions Ouvrières (CCOO) et UGT, qui n'hésitent à valider par leurs signatures ces textes ! Pour comprendre le contenu de la dernière attaque, voici une traduction d'un récent article de Rojo y negro, journal mensuel de la CGT d'Espagne.

En Espagne, les mesures antisociales se succèdent. Les attaques contre le système de retraite, le 22 juin 2011, le Congrès des Députés a proposé le premier débat sur la « Réforme de la Négociation Collective ». Celle-ci et la nouvelle législation des « plans sociaux » (Expediente de Regulación de Empleo - ERE's) approuvée la semaine dernière par le Gouvernement, sont un pas de plus dans les attaques incessantes contre les droits de l'ensemble de la classe travailleuse, menées par le gouvernement et le patronat, avec la complicité du syndicalisme institutionnel. Les nouvelles dispositions sur les « plans sociaux » sont encore une entaille dans les droits acquis, une possibilité nouvelle pour les patrons de recourir massivement à des licenciements libres et gratuits. C'est contre cela que la CGT-e avait appelé à une grève générale dans l'État espagnol le 29 septembre 2010, et que des mobilisations et grèves ont eu lieu le 27 janvier 2011, en Catalogne, Euskadi et Galice.

La « Réforme de la Négociation Collective » met en place de nouvelles règles de régulation dans les rapports travailleurs/ses - patronat, et élimine quasiment l'aspect « négociation collective » en imposant un arbitrage obligatoire, en vidant les conventions collectives de leur contenu, en niant les négociations salariales, en consacrant le bi-syndicalisme (CCOO et UGT) unique représentant légitime des travailleurs/ses afin que les pontes syndicaux et patronaux puissent discuter en marge des intérêts de la classe ouvrière. Cette « réforme » est un pas supplémentaire dans la disparition de la liberté syndicale. Elle change les règles du jeu, les travailleurs/ses sont considéré-e-s comme des marchandises disponibles en fonction de la demande, de la compétitivité des entreprises et des bénéfices patronaux. Elle affaiblit le pouvoir syndical de négocier les conditions de travail, les contrats collectifs. Marque d'une politique autoritaire, le droit de grève est kidnappé (même si c'est probablement inconstitutionnel) car il est la traduction du conflit d'intérêts entre le Capital et le Travail. Parmi les mesures les plus préjudiciables de cette « réforme », on note :

Disparition de la capacité de négocier des Comités d'Entreprise : la nouvelle loi donnera aux organisations majoritaires le pouvoir de négocier seules, en marge du Comité. Il s'agit de faire disparaître le syndicalisme alternatif, combatif.

Instauration de l'arbitrage et de la médiation, « pour résoudre les divergences » : dans le texte des conventions collectives, les parties négociatrices devront définir le nom de l'arbitre chargé de résoudre les conflits pendant la durée de la convention et après.

Application et interprétation des conventions : jusqu'à présent les divergences entre les parties sur l'interprétation des conventions et leur application étaient résolues devant les tribunaux. Dorénavant ce sera obligatoire par le recours à « l'arbitrage ».

Renoncement des relations de travail : en cas de modifications substantielles des conditions de travail (emploi, horaires, etc.), de non respect des normes salariales, le patronat pourra dorénavant invoquer les raisons de la commission paritaire de la convention, en s'appuyant sur des éléments repris dans cette « réforme » (prétextes techniques, organisationnels, de production, économiques,...). S'il n'y a pas d'accord, ce sera renvoyé vers « l'arbitrage ».

Inversion de la hiérarchie des normes : priorité sera donnée aux négociations d'entreprise par rapport à celles de niveaux sectoriel, provincial, autonome et étatique. Si deux conventions existent, c'est le contenu de la négociation imposée entreprise par entreprise qui s'appliquera.

Fin de la garantie d'application des conventions : le délai maximal de prorogation d'une convention passe de 8 à 14 mois ; mais au-delà de ce délai, s'il n'y a pas d'accord, c'est « l'arbitrage » qui sera mis en œuvre.

Nouvelle déréglémentation de la journée de travail : il est introduit une « norme » nouvelle : la possibilité laissée à l'employeur de déroger avec un minimum de 5% et un maximum qui sera fixé par chaque convention collective.

Des conventions catégorielles : dorénavant, il sera possible d'avoir des conventions différentes, par catégories de travailleurs/ses d'une entreprise. Ceci se fera avec les syndicats « représentatifs » dans le collège électoral concerné et en contournant le Comité d'Entreprise.



... le seul chemin possible pour sortir de la crise est la **répartition du travail**, en travaillant moins pour travailler tous, en réduisant le temps de travail sans perte de salaire, et en établissant la retraite à 60 ans avec remplacement obligatoire sur le poste de travail, en réalisant une **distribution de la richesse fondée** sur l'universalité de services publics suffisants, en imposant une plus forte taxation sur les bénéfices des entreprises, en établissant une fiscalité réellement progressive, en maintenant les prestations sociales pour tous les collectifs sociaux précarisés et exclus. Contre les réformes antisociales, la CGT lance un appel à la mobilisation et à l'occupation de la rue, pour une issue sociale à la crise.

www.cgt.org.es

Les victimes africaines du capitalisme

La famine qui frappe la Corne de l'Afrique est un nouvel épisode du drame humanitaire qui tue chaque année 10 millions de personnes, pour la plupart des enfants, dans l'indifférence des dirigeants des pays riches. La FAO annonce chroniquement qu'il suffirait de 22,2 milliards d'euros (1/3 pour une aide d'urgence et 2/3 pour une aide au développement) pour éradiquer la faim dans le monde. Ce chiffre est bien sûr dérisoire par rapport à la richesse cumulée des pays du Nord. Sans même parler des milliers de milliards d'euros débloqués depuis 2008 pour sauver les banques et le système financier, ou encore des 30 milliards d'euros d'exonérations fiscales français.

Pour endiguer la famine de 2011, l'ONU réclamait 1,6 milliards d'euros : le monde des puissants a tergiversé et n'en a, à ce jour, versé que la moitié. Plus de 30 000 morts à ce jour, essentiellement des jeunes enfants; ce bilan menace de s'alourdir dramatiquement. Les ONG et l'ONU dénoncent ce scandale et ce cynisme absolu en vain. La France, présidente du G20 et dont on aurait pu espérer qu'elle donne l'exemple, n'a consacré que 30 millions après de nombreuses tergiversations. Soit le montant offert à la seule Liliane Bettancourt au titre du bouclier fiscal, l'an dernier ! Et à peine plus de 10% du « dédommagement » perçu par Bernard Tapie en règlement de « l'affaire Crédit Lyonnais ».

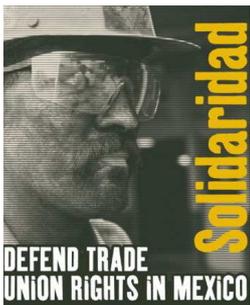
Bien sûr, certains opposent à juste titre que l'argent ne peut pas tout régler dans la Corne de l'Afrique, et que les guerres qui font rage – en particulier en Somalie – aggravent la crise alimentaire en rendant difficile l'approvisionnement des populations. Mais il n'en reste pas moins **que l'absence de moyens pour l'aide d'urgence et de développement tue à court terme et moyen terme**. À ce scandale financier s'ajoute la responsabilité de ceux qui imposent à l'Afrique un modèle économique ultralibéral, fondé – comme chez nous – sur la concentration du capital, l'appropriation des biens collectifs par des intérêts privés, la spéculation sur les aliments nécessaires à la survie des populations locales.

En effet, si la sécheresse que connaît la corne de l'Afrique actuellement provoque une telle famine, c'est d'abord à cause de l'absence de stocks de réserve. Or, **si les greniers sont vides, c'est que la spéculation** à laquelle se livrent toujours les mêmes – *Hedges Funds*, grandes banques et autres spéculateurs de tous poils – a fait flamber les prix des denrées agricoles telles que le riz, le maïs et les céréales, les portant à un prix inaccessible pour les populations dont ces denrées constituent la base de l'alimentation. Et bien sûr, le G20 continue de refuser une quelconque limitation de ces marchés ! **La crise alimentaire de l'Afrique a également ses racines dans le hold-up que réalisent investisseurs privés et États étrangers** sur des dizaines de milliers d'hectares de terres fertiles, pour leur propre profit au détriment des cultures vivrières capables de nourrir les populations locales. L'agriculture d'exportation qu'elles y développent – produits alimentaires ou agrocarburants – prive les populations locales des terres nécessaires à une agriculture vivrière seule à même d'assurer la survie des populations locales, et détournent des ressources hydrauliques vitales. Enfin, **les pays du Nord se rendent coupable d'un véritable racket envers les pays les plus pauvres** en leur réclamant des versements exorbitants au titre du service de la dette. Les flux financiers nets se font aujourd'hui des pays pauvres vers les pays riches. Ce poids financier vient grever très lourdement les revenus des Etats, au détriment d'investissements dans les infrastructures essentielles pour l'agriculture, telles que le puisage de l'eau.

Au 21^{ème} siècle, près d'un milliard de personnes souffrent de la faim dans le monde, en raison d'un système économique et politique absurde et de l'égoïsme des pays riches. L'éradication de la faim dans le monde doit devenir une priorité absolue pour tous les pays du Sud comme du Nord. L'Union syndicale Solidaires exige un engagement immédiat du Gouvernement et de l'Europe à :

- verser les sommes exigées par la FAO pour endiguer la crise humanitaire actuelle et combattre à plus long terme la faim dans le monde,
- effacer les dettes des pays du Sud,
- s'opposer à toute appropriation de terres africaines par des groupes privés,
- combattre la spéculation sur les denrées alimentaires et permettre aux pays du Sud de protéger leur agriculture.

Mexique : solidaires avec le Syndicat Mexicain des Électriciens



Le Syndicat Mexicain des Électriciens mène une lutte sans relâche depuis des années et ses animateurs/trices font régulièrement l'objet de répression. Surtout, l'État mexicain multiplie les prétextes pour refuser de reconnaître les droits de ce syndicat, qui est une des forces refusant la compromission, les « arrangements » avec le pouvoir et les patrons. C'est ce qui a motivé ce récent communiqué de soutien adressé par l'Union syndicale Solidaires.

L'Union syndicale Solidaires élève la **plus vive protestation contre les manœuvres de l'Exécutif mexicain pour éviter d'obéir à ses obligations légales face au Syndicat Mexicain des Électriciens**. La fabrication de délits - invraisemblables - contre les camarades Martín Esparza, Eduardo Bobadilla et Amalia Vargas sert seulement de prétexte au gouvernement pour ne pas accorder la reconnaissance légale ni l'accès aux cotisations des syndiqués. Nous déplorons de devoir constater que la mauvaise foi du gouvernement mexicain n'a pas de limites. Assez de criminalisation de la lutte sociale !